



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Juin 2017

Juin

01 06 : Décision de la médiatrice européenne concernant l'allégation selon laquelle le Comité Economique et Social Européen (CESE) n'aurait pas veillé à ce que l'un de ses membres déclare tous ses intérêts pertinents. Cette décision fait suite à la présentation d'un contre avis par un membre entretenant des rapports avec des sociétés de télécommunications (soutenant les « compteurs intelligents ») qui avait courroucé Georges Cingal, membre du CESE. Si les plaignants espéraient davantage, ils se réjouissent que leur démarche ait amené le CESE à faire preuve de plus de rigueur pour la gestion des déclarations d'intérêt.

01 06 : Rion des Landes – le maire répond à notre courrier et communique les résultats de la vente de pins du 26 mai 2017.

01 06 : Pouillon – Le préfet répond à notre questionnaire (21/04/2017) sur la qualité des eaux distribuées aux consommateurs (2 pages) : c'est le changement de système d'information qui peut expliquer l'inquiétude dont la SEPANSO avait fait part au préfet.

01 06 : Mont de Marsan – audience au tribunal correctionnel – braconnage de civelle – Me Ruffié a défendu les intérêts de la SEPANSO – Sur l'action publique le tribunal a condamné le prévenu à une amende de 1200 € pour détention non autorisée d'animal d'espèce non domestique et à 400 € pour capture d'anguille en eau douce (infraction constatée le 10 février 2016 à Mimizan). Sur l'action civile la SEPANSO se voit accorder la somme de 2000 € au titre de dommages & intérêts et 1000 € au titre du code de procédure pénale.

01 06 : Mont de Marsan – Groupe de travail n°4 sur la révision de la cartographie des cours d'eau (Landes) – Alain Caulet a représenté la SEPANSO – PV officiel : 3 pages

02 06 : Arue – Le préfet répond au courrier que nos adhérents lui ont adressé le 4 mai au sujet des nuisances olfactives de l'usine Aqualia (1 page) ; il confirme que l'exploitant n'a pas tenu ses engagements et respecté l'arrêté préfectoral portant autorisation de fonctionnement ; il explique que la mise en conformité devra être réalisée au plus tard le 31 juillet.

02 06 : Garein – étude d'un site convoité pour une production photovoltaïque

04 06 : Soustons et Tosse – courrier aux maires pour obtenir une clarification : « ... la nouvelle ZAC Landes Océanes dédiée à la réalisation du golf de Tosse s'inscrit à l'intérieur de ces deux limites. Au regard de la loi littoral il y a un intérêt de connaître la limite exacte de la commune de Soustons... »

04 06 : Garrosse – étude d'un site proposé comme compensation de destruction d'une zone humide.

04 06 : Prechac (Gironde) - Conférence-débat : « La forêt : quelle sylviculture ? », avec Philippe Barbedienne (SEPANSO), Eric Castex (Gestionnaire forestier) et Jacques Hazera (Pro silva) – Plusieurs landais ont participé ; parmi ceux-ci Philippe Mora.

05 06 : Cazères sur l'Adour - Enquête publique relative à la demande présentée par la société GAMA-Gascogne Matériaux en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers – Observations de la SEPANSO : deux pages

06 06 : Mimizan – Le préfet répond à nos demandes de contrôle de légalité de permis de construire.
- Le permis n° 04018416M0045 dont le terrain d'assiette est situé en zone de risque de choc de vagues et de submersion marine a été déféré à la censure du juge administratif pour non respect des dispositions liées à la sécurité des personnes et des biens (ordonnance du 13 avril 2017 du juge des référés.

- Le permis n° 04018416M0085, situé en zone d'aléa de submersion marine a fait l'objet d'un permis modificatif le 3 mai 2017

06 06 : Mont de Marsan – réunion relative au Plan d'Exposition au Bruit

06 06 : Mont de Marsan – CODERST – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 6 pages

06 06 : Bayonne – réunion de concertation sur la problématique Eau en Nouvelle Aquitaine

07 06 : Arue – Me Podesta, huissier de justice, finalise le PV de constat établi à la suite de ses visites des 12 avril, 11 mai, 23 mai et 7 juin (nuisances olfactives de l'usine Aqualia).

07 06 : Misson – L'association Mieux Vivre dans la Vallée des Arrigans répond point par point au courrier qui lui a été adressé le 9 mai par le sous-préfet de Dax ; elle expose les biais des mesures de bruit.

07 06 : Mont de Marsan – réunion déchets BTP Nouvelle Aquitaine – Georges Cingal et Patrick Ponge ont représenté la SEPANSO.

08 06 : Communes forestières – Le préfet répond à notre courrier du 5 mai : « Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des communes landaises propriétaire de forêts hors régime forestier. Je vous informe que j'ai récemment pris l'initiative de réunir l'ensemble des maires des communes dont les forêts ne bénéficient pas ou que partiellement du régime forestier mis en œuvre par l'office national des forêts. A cette occasion, il leur a été rappelé l'obligation faite aux communes de mettre sous régime forestier et documents de gestion durable de leur patrimoine forestier. En absence de mise en conformité au regard de ces dispositions du code forestier, les collectivités s'exposent à des sanctions notamment pour mise en marché de bois illégal en application du Règlement bois de l'Union européenne. Un travail de rencontres bilatérales entre l'ONF et les communes concernées est en cours avec un objectif de normalisation de la situation landaise... »

08 06 : Qualité de l'eau distribuée – Le préfet répond à notre courrier du 10 mai et indique que le protocole alternatif (ELISA) utilisé pour détecter le glyphosate et son métabolite (AMPA) « ne fait l'objet d'aucune accréditation et n'est à ce titre utilisée pour la recherche du glyphosate et de ses composés, par aucun laboratoire agréé et accrédité dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. »

08 06 : Heugas – Etude de parcelles boisées dans la petite barthe où nichent diverses espèces protégées. La municipalité souhaite exploiter les chênes... La SEPANSO cherche une solution pour sauvegarder ce patrimoine remarquable.

08 06 : Consultation publique : Stratégie Nationale de mobilisation de la biomasse (objectif de permettre l'approvisionnement des installations de production d'énergie, comme les appareils de chauffage domestique au bois, les chaufferies collectives industrielles et tertiaires et les unités de cogénération) – Observations SEPANSO : 3 pages

09 06 : Mont de Marsan – réunion du Conseil d'Administration de la Fédération SEPANSO Landes.

09 06 : Morcenx – Après la photo prise le 31 mai montrant des fumées et des flammes très colorées s'échappant de la cheminée du gazéifieur de Chopower, la SEPANSO envoie à la DREAL une vidéo montrant des fumées pas vraiment blanches : <https://youtu.be/RF8A6ZtNYxM>

10 06 : Que deviennent l'économie et l'environnement des fermes photovoltaïques dans les Landes ? La SEPANSO demande au préfet qu'un bilan soit présenté aux organes consultatifs...

10 06 : Mont de Marsan – Plan d'exposition au bruit – courrier au préfet (2 pages) . Dès le 14 juin le préfet répond qu'il n'est pas possible de modifier le PV de la réunion de la commission consultative de l'environnement. Dans la mesure où la SEPANSO n'a pas exprimé formellement par écrit son opposition son avis est considéré comme favorable. Il nous appartient donc de clarifier les choses lors de l'enquête publique qui s'ouvrira le 19 juin.

10 06 : Arjuzanx – Signalement d'une flamme en sortie de cheminée de CHOpower.

11 06 : Labatut – études sur le site du Passage (CEMEX)

11 06 : Communiqué : « *S'opposer aux compteurs communicants* » (2 pages + annexe)

12 06 : Qualité de l'eau distribuée par le SIBVA – Dossier 1700378 - Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense présentée par la préfecture des Landes (3 pages – aucune pièce jointe)

12 06 : Mimizan – Dossier 17BX01468 – La Cour administrative d'appel de Bordeaux ordonne que « *l'exécution des délibérations des 24 novembre et 15 décembre 2016 du conseil municipal de Mimizan portant déclassement et vente des parcelles T111 et T002 est suspendue jusqu'à ce que le tribunal administratif statue sur le déféré du préfet des Landes* »

12 06 : Communiqué : « *Maladministration et urbanisme* » (2 pages)

13 06 : Ygos Saint-Saturnin – La SEPANSO et deux habitants de la commune font une offre d'achat des permis délivrés à Solarezo (PC 40 33 12 M 004 et PC 40 33 12 M 005)

14 06 : Heugas – Deux adhérents ont rencontré le maire pour attirer son attention sur la nécessité de protéger les espèces protégées qui vivent dans la barthe ; ils semblent avoir beaucoup de mal à convaincre le maire et demandent le soutien du président de la SEPANSO.

16 06 : Arue – Rapport et conclusions du commissaire enquêteur – Avis favorable – Au nom du développement des énergies renouvelables, on sacrifie des espaces remarquables.

15 06 : Communiqué : « *Canard industriel et grippe aviaire – No solution, Game over !* » (3 pages)

18 06 : Mont de Marsan - enquête publique relative à la révision du Plan d'Exposition au Bruit de la base aérienne 118 de Mont de Marsan – Observations SEPANSO avec de nombreux liens Internet : 5 pages + 4 pièces jointes – Patrick Ponge a rencontré le commissaire enquêteur lundi matin – La SEPANSO a rédigé un communiqué pour inviter les citoyens à participer à l'enquête publique. France Bleu Gascogne a questionné Patrick Ponge (interview diffusée le 28 juin)

19 06 : Saint-Pandelon - enquête publique relative à la concession des mines de sel gemme – Observations de la SEPANSO : 4 pages

19 06 / Mimizan – Les services municipaux continuent à dégrader des espaces où quelques espèces protégées trouvaient refuge...

20 06 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – André Rossard a représenté la SEPANSO – PV officiel : 6 pages

20 06 : Georges Cingal adressé un message à l'Autorité de Sûreté Nucléaire : « *Ne validez pas la cuve défectueuse de l'E.P.R. Les intérêts de l'industrie nucléaire ne doivent jamais passer avant la protection des populations...* »

20 06 : Rion des Landes - Me Ruffié a adressé un recours au Tribunal administratif de Pau (25 pages + 31 pièces jointes) pour demander de prononcer, à titre principal, l'annulation de l'arrêté de Monsieur

le Préfet des Landes en date du 23 juin 2016 autorisant l'exploitation des installations classées par la société RION DES BOIS à Rion-des-Landes ; d'imposer, à titre subsidiaire, l'adoption de prescriptions complémentaires visant à pallier les gênes occasionnées, en imposant le remplacement du broyeur thermique par un broyeur électrique et en ordonnant l'institution d'une commission de suivi du site faisant participer les

Le dossier a été enregistré au tribunal administratif le 26 juin sous le numéro 1701194-2

21 06 : Pissos – Courrier au préfet au sujet des carcasses de sangliers retrouvées dans la Leyre.

21 06 : Cagnotte – Georges Cingal reçoit deux représentants de Tryba Energy, société qui développe des projets d'unité de production d'énergie renouvelable, mais aussi qui assure la maintenance de sites.

22 06 : Vielle Saint-Girons – Dossier 15BX0155 et Dossier 15BX01186 – La Cour administrative d'appel annule le jugement n° 1300488 et 13001012 du 27 janvier 2015 qui avait annulé l'arrêté en date du 5 octobre 2012 par lequel le préfet des Landes avait délivré à la société Biomass Energy un permis de construire une centrale de cogénération, ainsi que le permis rectificatif du 14 janvier 2013.

Les rejets de la centrale sont donc maintenant légaux. Les riverains apprécient.

22 06 : Montfort en Chalosse – Le collectif inter-associatif « Alerte Compteurs communicants 40 » a organisé une réunion d'information. Les organisateurs (dont Pierre Boulet pour la SEPANSO) ont accueilli 120 personnes intéressées par les installations de compteurs Linky. Une autre réunion a été prévue à Lahosse.

22 06 : Aire sur l'Adour – La SEPANSO écrit au préfet : les mesures compensatoires prévues par l'arrêté autorisant la société S.C.I. IMADOUR à réaliser la création d'un hypermarché Leclerc ne sont pas opérationnelles

22 06 : Mimizan – Suite au communiqué de l'association Sybilline et de la SEPANSO, Sud-Ouest publie un article qui reflète bien la situation : « *Péril en la zone sud : le déplacement de l'aire de camping-cars, la suppression d'un parking et de l'hélistation inquiète* »

22 06 : Mimizan – après son courrier du 12 mai, la SEPANSO adresse un nouveau courrier au préfet avec un reportage photos pour dénoncer les cabanes sur la plage de Lespecier.

22 06 : Mimizan – une réunion du conseil municipal fort intéressante : L'association des commerçants a obtenu gain de cause au tribunal administratif (Résultat le patron du Casino ne pourrait plus rentrer dans les murs, la commune, obligée de racheter le bâtiment soit 4,3 millions d'euros, serait obligée de souscrire un emprunt !). Le maire qui cherche à faire des économies aurait intérêt à mieux choisir ses conseillers...

23 06 : Mimizan – nouveau courrier au préfet après la réunion du conseil municipal de la commune : « Halte à la démagogie ! » (2 pages)

26 06 : Rion des Landes – rapport (37 pages) et conclusions (4 pages) du commissaire enquêteur : demande d'autorisation de défrichement, sur le territoire de cette commune, lieu-dit « Nabout », d'une superficie de 58ha 58a 00ca pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol par la SAS URBA 128. En dépit de toutes les oppositions exprimées, l'avis est favorable !

26 06 : Mont de Marsan et Uchacq & Parentis. - enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter pour le Dépôt Essence Air (DEA) de Mont de Marsan comprenant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) implantées sur ces communes – Observations de la SEPANSO : 2 pages

27 06 : Saint-Sever - Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter le centre d'abattage, de découpe et de conditionnement de volailles (Fermiers landais) – Observations de la SEPANSO : 1 page

28 06 : Etats généraux de l'alimentation – France Nature Environnement adresse une lettre ouverte au Président de la République : « Les territoires se mobilisent pour le contenu de notre assiette ». La lettre est signée par les diverses fédérations membres de FNE (donc la SEPANSO).

28 06 : Bayonne – SPPPI Estuaire de l'Adour – réunion plénière – Michel Botella a représenté la SEPANSO – PV officiel : 32 pages

28 06 : Mont de Marsan – Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage – G. Cingal a représenté la SEPANSO (notes de séance : 3 pages)

28 06 : Biscarrosse – Conférence-débat « *Micropolluants dans notre environnement : les enjeux pour l'épuration* »

28 06 : Montfort en Chalosse réunion d'information animée par le Collectif Alerte Compteurs Communicants 40 – Pierre Boulet, administrateur de la SEPANSO, a participé à la présentation et aux débats.

29 06 : Haut-Mauco – courrier au préfet au sujet des travaux de recherche archéologique sur le site d'AGROLANDES (1 page : demande de transmission des conclusions et observations de la SEPANSO)

29 06 : Pontenx les Forges – Me Ruffié qui a appris le classement sans suite de la plainte adressée à la suite des dégradations de l'environnement (motte féodale et ruisseau) au mois de juillet 2015 demande la transmission de l'entier dossier pénal au Procureur de la République de Dax.

29 06 : Pontenx les Forges – Présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement et du PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU.

29 06 : Heugas – réunion à la mairie des parties intéressées par les impacts des coupes forestières dans la barthe (Le maire et 3 conseillers, Ch. Arondeau, Pays Landes Adour Océanes, FdC40, ONF, SEPANSO) – Une initiative réussie de crowdfunding a permis à la SEPANSO de pouvoir dialoguer...

29 06 : Capbreton – Réunion « Stratégie pour la gestion du trait de côte » - José Manarillo a représenté la SEPANSO.

30 06 : Mimizan – Dossier n° 1700691 - Recours en intervention au soutien du préfet des Landes (annuler les délibérations des 24 novembre et 15 décembre 2016 par lesquelles le conseil municipal de Mimizan a décidé la désaffectation et le déclassement des parcelles T111 et T002 puis leur vente pour 12707 m2 au profit de la société Proméo Patrimoine).

30 06 : Saint-Vincent de Tyrosse – réunion de présentation du planning des travaux RTE LS 90(63)kV Angresse-St.Vincent de Tyrosse – PV officiel : 3 pages.

30 06 : Manifestade à Pompéjac (Sud Gironde) - La LGV Tours-Bordeaux va être mise en service en grande pompe le dimanche 2 juillet en vantant le gain de temps et en occultant les nombreux côtés négatifs de cette LGV : coût disproportionné, nombreuses atteintes portées à l'environnement humain et naturel, déficit de plus de 100 millions d'euros par an pour la SNCF au détriment de ses capacités à entretenir le réseau existant, augmentation du prix des billets, dégradation de la desserte des territoires traversés, etc... En réponse à ce battage médiatique, La Coordination des associations Vigilance LGV organise une manifestation pour exprimer l'opposition toujours aussi déterminée des habitants, des associations, des élus et des acteurs économiques (viticulteurs, sylviculteurs, agriculteurs, ...) à la poursuite insensée des projets de LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, en contradiction totale avec l'avis de plus de 90% des 14 000 participants à l'enquête publique et à l'avis défavorable de la Commission d'enquête – Des militants de la SEPANSO étaient naturellement présents ; parmi ceux-ci J. Dupouy, administrateur SEPANSO 40.

30 06 : Saint-Pierre du Mont – la SEPANSO répond à un chargé de mission qui travaille sur la trame verte et bleue sur la commune. Nota Bene : ce concept intéresse les espèces diurnes, mais aussi nocturnes (aussi, par exemple, la question des éclairages doit-elle être examinée).

Documents :

SESAME n° 1 (64 pages), revue de l'INRA,

Pour s'abonner il suffit de demander à recevoir le message avec le lien permettant de télécharger le nouveau numéro : revuesesame@gmail.com

***Plaidoyer contre la « défense de l'environnement »* - Jacques Ellul (1972) – 12 pages**

<http://www.non-fides.fr/?Plaidoyer-contre-la-defense-de-l>

Les enjeux économiques, environnementaux, sanitaires et éthiques des biotechnologies à la lumière des nouvelles pistes de recherche - Rapport d'information de M. Jean-Yves LE DÉAUT, député et Mme Catherine PROCACCIA, sénateur, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques - Tomes 1 et 2

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2016/r16-507-1-notice.html>

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2016/r16-507-2-notice.html>

Cartographie des cours d'eau du département des Landes :

<http://www.land.es.gouv.fr/cours-d-eau-et-fosses-a3303.html>

Les fermes aquicoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi – C.E.S.E. – Juin 2017

Synthèse (2 pages) :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2017/FI15_fermes_aquicoles.pdf

Rapport (98 pages)

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_15_fermes_aquicoles.pdf

Exposition de la population aux champs électromagnétiques émis par les « compteurs communicants » - Avis de l'ANSES – Juin 2017 (révision de l'avis de décembre 2016) – 154 pages

<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2015SA0210Ra.pdf>

L'association des électro-hyper-sensibles souligne :

- que les compteurs/ CPL G3 n'ont toujours pas été mesurés

- la note 5 en bas de page 6 : « *Chaque compteur peut également servir de relais(routage) en répétant les informations qui sont destinées à un compteur plus éloigné du concentrateur, pour lequel le signal reçu directement serait trop faible pour être détecté correctement.* »

- une mention importante page 17 : « *En complément, le CES recommande d'étudier la possibilité d'installer des filtres, pour les personnes qui le souhaiteraient, permettant d'éviter la propagation des signaux CPL à l'intérieur des logements.* »